



FACILITATEUR DE BASKET

---

# Zoom LICENCES n°2

## Saison 2023-2024

---

### 1. Rappel

Les licenciés sont qualifiés dès la validation du groupement sportif et peuvent donc participer aux rencontres, sous des contrôles du CD67.

Après la notification par le CD67 d'une erreur dans une licence par le CD67, les clubs ont 15 jours pour régulariser la licence sous peine de déqualification et de pénalité financière.

### 2. Procédure AST et extension T

Nous vous rappelons que les **AST** et les **extensions T** sont dématérialisées et doivent être **envoyées via FBI** selon la procédure suivante :

Gestion des pré-inscriptions  
Entrer le nom du licencié  
Recherche nationale AST/T à cocher  
Rechercher  
Le/les noms s'affichent  
Double clic sur celui que vous voulez sélectionner  
Une nouvelle page s'ouvre avec :  
Groupement sportif principal  
Groupement sportif pour l'extension  
Là vous choisissez : type de demande et type d'extension  
Et vous envoyez

C'est au club d'accueil de l'envoyer. Ce n'est possible que pour des licences déjà générées.

Le licencié valide, les 2 clubs valident et le Comité valide en dernier

### 3. Licences non validées par le Comité

Le Comité a procédé à la **déqualification des licences non conformes entre le 1<sup>er</sup> juillet et 15 août 2023**.

Les clubs dont les licences sont non conformes, sont informés par un message via FBI.

Merci de nous transmettre au plus vite les documents ou éléments de correction.

### 4. Points de vigilance

- Suite à un nouveau règlement, les photos dites conformes doivent être de type photo d'identité et comprendre à l'âge actuel du joueur. Pour votre information, vous avez la possibilité de faire la modification en faisant un clique gauche sur la photo.
- Un document de surclassement n'est pas considéré comme un certificat médical.
- Nous vous invitons être vigilant sur la typologie de la licence (O, OL, OC) pour les licenciés souhaitant jouer en compétition (OC).
- Il n'est pas nécessaire d'avoir un certificat médical pour les mineurs, seul un questionnaire de santé est obligatoire.
- Merci de faire attention aux différentes pièces jointes dans la partie Médical qui doivent être insérées dans leur rubrique respective.

### 5. Interlocuteurs questions licences

Nous vous rappelons que pour toutes les questions relatives aux licences, vos **premiers interlocuteurs** sont les **référents licences du Comité** et non les services de la FFBB. Vos questions posées en direct à la FFBB nous sont systématiquement transmises en nous demandant de vous répondre.